Quel avenir pour la Fonction publique?

Alors que la campagne pour les élections présidentielles est lancée, nous avons assisté à droite à une surenchère quant au nombre de fonctionnaires à supprimer, aux services publics à démanteler, à la durée du temps de travail à allonger, au recul de l'âge de départ à la retraite, aux impôts à baisser...

Nous l'avons bien compris, la Fonction publique et l'avenir réservé à ses agents-es, sont sur la sellette l

Pourtant c'est bien la Fonction publique, née en octobre 1946, héritière des valeurs et du programme du Conseil National de la Résistance (tout comme la Sécurité Sociale), qui est au cœur du vivre ensemble de notre société! Elle est garante de principes essentiels : égalité, indépendance, responsabilité, déontologie.

C'est bien de davantage de services publics que notre pays a besoin pour répondre aux besoins de toute la population sur l'ensemble du territoire: accès égalitaires aux soins, à l'éducation, à la culture, lutte contre la précarité...

Les enseignant-es sont au cœur des réalités sociales et peuvent être fier-es de leur investissement quotidien au service des élèves et de leur réussite. L'institution sait qu'elle peut compter sur leur professionnalisme et leur engagement. Il est donc maintenant plus que temps que le ministère, ayant reconnu que notre temps de travail avait fortement augmenté, supprime les APC, qui par ailleurs n'ont aucunement démontré leur efficacité quant à l'aide aux élèves en difficulté.

En 2016, les mobilisations collectives autour de l'ISAE ont fini par payer, alors ensemble, soyons déterminé-es à maintenant gagner sur la question de notre temps de travail! Voilà le vœu que formule le SNUipp-FSU pour 2017!

Haydée Leblanc Amiens, le 15 décembre 2017

Janvier 2017

SOMMAIRE

1: Edito
2 - 3: APC - Actualités
4 - 5: PPCR
6 - 7: Actu - Infos
8: RIS - Valise culturelle

Bulletin d'adhésion/carte scolaire

A toutes et tous nous souhaitons une bonne année 2017



APC : l'action commence à payer, renforçons-la !

Près de 38 000 collègues au niveau national, dont 500 dans notre département, se sont désormais engagé-es à mettre fin aux APC, afin de faire reconnaître une partie de notre temps de travail invisible.

Pour le SNUipp-FSU 80, il s'agit maintenant de transformer l'essai et d'inviter chacun-e à réellement arrêter les APC.

Le ministère vient d'affirmer au SNUipp-FSU sa volonté d'ouvrir des discussions (Voir ci-dessous), sous forme d'un groupe de travail sur les APC. Pour contraindre le ministère à répondre également sur la reconnaissance de notre travail invisible et sur nos obligations de service, le SNUipp-FSU appelle les enseignant-es des écoles à renforcer l'action. C'est le moment ! Plus nous serons nombreux, plus le SNUipp-FSU pèsera pour que les discussions correspondent à nos demandes.

Le SNUipp-FSU vous propose une série d'outils afin de répondre aux questions que vous vous posez, pour vous permettre de vous engager dans l'action et apprécier le niveau de la mobilisation. http://findesapc.snuipp.fr/

La décision d'arrêter les APC appartient aux équipes enseignantes ou à l'enseignant-e seul-e mais en aucun cas, le directeur d'école ne peut influencer cette décision.

Le SNUipp-FSU80 rejoint par Sud Education s'est adressé aux autres organisations syndicales sur ce sujet:





Lettre ouverte aux organisations syndicales de l'éducation nationale $\mathbf{1}^{\mathrm{er}}$ degré.

SE-UNSA, SNUDI-FO, SGEN-CFDT, CGT Education

Suite à la campagne initiée par le SNUipp-FSU à la rentrée et à l'appel au boycott des APC de SUD éducation, nous nous sommes rencontré-e-s le 17 novembre dernier pour faire le point, réfléchir à la manière d'élargir le mouvement de façon unitaire et soutenir les collègues qui résistent. Nous avons décidé d'inviter les autres organisations syndicales du 1" degré à entrer dans l'action pour une redéfinition de notre temps de travail et en particulier pour arrêter les APC.

Dans toutes les écoles de France, dans chaque salle des maîtres-se-s, le débat autour de la réduction du temps de travail s'est invité. Il permet d'impliquer une part importante des enseignant-es dans un engagement à arrêter les APC. Nombreux/euses sont les collègues qui se sont engagé-e-s à ne plus faire l'APC (plus de 38000 enseignants en France, près de 500 collègues dans le département de la Somme) afin de redonner ce temps aux équipes et compenser une partie du travail invisible (temps d'accueil, réunions d'équipes, avec les parents...). Ce temps de travail n'est pas volé : il suffit de comptabiliser les 10 min de temps d'accueil imposé hors temps de travail aux instits le matin et le midi pour arriver à un total de 54h sur l'année scolaire...le quota des 36h d'APC est largement explosé !

Désormais il s'agit d'avancer concrètement vers la réduction du temps de travail et d'obtenir rapidement des négociations avec la ministre sur ce dossier. Ensemble avec des différences, nous avons réussi à faire pencher la balance pour l'ISAE alignée enfin sur l'ISOE du second degré, à 1200€ pour tous. Ensemble nous pouvons gagner cette bataille des APC.

C'est pourquoi nous nous adressons solennellement à vous pour vous inviter à élargir le cadre intersyndical de cette campagne, à échanger sur les actions à mener pour gagner sur la réduction du temps de travail et dans un premier temps, arrêter les APC et rétablir un véritable réseau d'aide aux élèves en difficulté et une réduction des effectifs dans les classes.

Les collègues ont besoin de syndicats revendicatifs, unis, proches d'eux et de leurs aspirations.

Fait à Amiens, le 1er décembre 2016,

Pour le SNUipp-FSU, les co-secrétaires

Pour Sud Education, les co-secrétaires

Maryse Lecat & Haydée Leblanc , Adeline Bezout & Carole Hosteing ,

A ce jour, seuls la CGT et le SGEN-CFDT ont répondu positivement à notre demande de réunion intersyndicale.

L'action « arrêt des APC » destinée à soutenir notre exigence de redéfinition du temps de travail a donné lieu à l'ouverture de discussions avec le ministère mercredi 30 novembre.

Lors de cette réunion, le SNUipp-FSU a rappelé le sens de notre campagne « Redéfinir notre temps de travail dans l'objectif de sa diminution ». Les représentants du SNUipp-FSU se sont faits le porte-parole des collègues, qui lors des RIS ou au travers des outils numériques mis à leur disposition, ont dit comment leur travail s'était intensifié, leurs questionnements autour de l'inefficacité des APC et la nécessité de prendre en compte un ensemble de tâches non reconnues alors qu'elles participent à la réussite de tous les élèves.

Le ministère admet que la question du temps non reconnu est une préoccupation forte des collègues et dit vouloir avancer sur ce dossier.

Les premiers éléments de discussion visent à élargir le cadre des APC à des activités qui ne concerneraient pas directement un groupe d'élèves. C'est un premier pas qui va dans le sens de la demande du SNUipp-FSU et de celle des collègues qui veulent que leurs engagements dans des projets, dans le travail en équipe, dans le lien avec les familles soit « imputé » sur le temps d'APC.

Le SNUipp-FSU a insisté pour que, durant cette période de dialogue, le ministère ne donne pas de directives aux DA-SEN pour exercer des pressions ou effectuer des prélèvements de salaire. En réponse, le ministère a donné son accord dès lors que l'action ne prend pas un caractère « ostensible ».

ACTUALITES

Littérature de jeunesse et évaluations au menu du stage Maternelle qui s'est tenu le 10 novembre 2016.

Une soixante de collègues avait demandé à participer à ce stage, une quarantaine y a été autorisée.

Le stage s'est déroulé en 2 temps . La matinée a commencé par l'intervention de Nathalie Brisac qui fut enseignante puis professeur à l' ESPE. Elle est actuellement directrice de communication aux éditions de l'Ecole des loisirs.

Son exposé a débuté par un historique sur les liens entre la littérature de jeunesse et l'école. Il a été complété par la présentation de différents albums pour la maternelle. Puis, Nathalie nous a décrit des moments de classe où la littérature de jeunesse, la lecture d'un album parti-

culier ont permis des « révélations », de « grandes réussites » pour certains élèves

Après un repas convivial où les échanges entre collègues se sont révélés enrichissants, Pierre Garnier, secrétaire national du SNUipp-FSU, nous a présenté le film « A la maternelle on apprend ». Réalisé avec Mireille Brigaudiot, il propose des séquences de classe particulièrement intéressantes quant à la pédagogie différenciée et l'évaluation positive. Cette entrée en matière a permis d'échanger sur nos pratiques et sur les carnets de suivi des apprentissages. L'accent a été mis sur la valorisation des acquis (Evaluer signifie donner de la valeur) de chaque élève et sur l'importance des échanges avec les familles.

Après une présentation des livrets proposés par éduscol, les collègues ont pu faire part de leurs difficultés dans la mise en place du carnet de suivi.

Ce moment d'échanges a été apprécié des collègues qui regrettent de ne plus pouvoir bénéficier d'une formation continue digne de ce nom.

Ce que le SNUipp-FSU avait d'ailleurs dénoncé lors de la dernière CAPD.

Pour poursuivre, ou si vous n'avez pas pu participer : n'hésitez pas à consulter le

site de l'Ecole des loisirs, notamment l'exposition « Moi et les autres » et les dossiers pédagogiques sur le site « L'école de Max ».



Le SNUipp-FSU est intervenu sur la nouvelle circulaire PEMF, qui stipule notamment qu'à la rentrée 2016, les PEMF bénéficient d'un allègement d'un tiers de leur service hebdomadaire. Or, dans les faits rien ne se fera cette année. Le ministère reconnait que c'est pour une mise en œuvre l'année prochaine, rien n'ayant été budgété.

VIVE LA FONCTION PUBLIQUE!

Auj cine la t toir

Aujourd'hui, la Fonction publique c'est plus de cinq millions d'agents dans l'hospitalière, la territoriale et l'État, sur l'ensemble du territoire.

Point noir au tableau : plus de 900 000 personnes ne sont pas des agents titulaires. La FSU a rappelé le 13 octobre dernier, lors d'un rassemblement contre la précarité dans la Fonction publique, que les emplois permanents doivent être occupés par des agents titulaires. C'est pourquoi la FSU a interpellé à nouveau le gouvernement pour lui demander l'ouverture de discussions pour un plan de titularisation.

Pour la FSU, la Fonction publique de carrière, fixant les droits et obligations des fonctionnaires, a de l'avenir!

C'est le meilleur outil pour garantir l'accès aux droits et répondre aux besoins fondamentaux du pays et de sa population et aux défis de l'avenir.

Il ne s'agit ni plus ni moins que d'assurer l'intérêt général et de contribuer à la cohésion sociale. Dans un contexte de crise et d'instabilité, c'est un enjeu majeur.

La *FSU*, par la voix de sa secrétaire générale Bernadette Groison, reste convaincue que la défense de l'intérêt général est essentielle et que la **Fonction publique** est bien un **investissement** et non une charge.

La FSU réaffirme que c'est grâce au travail et à l'engagement quotidiens de chacun et chacune des plus de cinq millions d'agent-es de la Fonction publique que cela est possible. De cet engagement les agent-es peuvent être fièr-es.

Le rapport annuel sur l'état de la Fonction publique, publié le 15 novembre dernier, fait ainsi le portrait d'une Fonction publique affaiblie par les politiques d'austérité successives sans que les quelques mesures prises depuis 2012 modifient aujourd'hui sensiblement la donne.

Sur les rémunérations, le salaire net moyen a augmenté seulement de 0,2 % en moyenne contre 0,6 % dans le secteur privé.

Le nombre de fonctionnaires de moins de 30 ans est toujours en baisse. Les indicateurs sur les structures par âge des agents marquent ainsi un vieillissement de la Fonction publique (des départs en retraite toujours plus tardifs et des entrées toujours plus tardives elles aussi).

Ce rapport est aussi un document utile pour déconstruire les idées fausses développées aujourd'hui contre les fonctionnaires et la Fonction publique. On y apprend par exemple que 36,7% des fonctionnaires travaillent le dimanche contre 25% des salariés dans le privé, 17,5% travaillent de nuit contre 15% dans le privé.

La FSU, avec ses syndicats nationaux, va continuer à mener le débat, à être force de proposition. Car c'est de l'avenir même de la Fonction publique dont il est question, et de la situation de ses agent-es!

Proverbe indien « Au fond, il n'y a que deux choses que nous puissions transmettre à nos enfants : des racines et des ailes. »

PPCR : les mesures proposées. Ce qui va changer.

La carrière :

✓ <u>Transformation d'une partie de l'indemnitaire (ISAE) en points</u> d'indice:

4 points d'indice au 1^{er} janvier 2017.

5 points d'indice au 1^{er} janvier 2018.

en compte de l'ISAE dans le calcul de la pension, mais cela ne correspond qu'au tiers de l'ISAE. Le SNUipp-FSU revendique la transformation de l'ensemble de cette indemnité en traitement indiciaire (soit 27 points).

Avis du SNUipp-FSU : cela permettra en partie la prise

☑ Suppression des 3 rythmes d'avancement au profit d'une cadence unique.

Avancement de tous à la même vitesse sauf lors du passage du 6^e au 7^e et du 8^e au 9^e au sein de la classe normale (30% des collègues pourront bénéficier d'une accélération de carrière réduisant le temps de passage à l'échelon supérieur de 3 ans à 2 ans pour le 7^e échelon et de 3,5 ans à 2,5 ans pour le 9^e).

Avis du SNUipp-FSU : le SNUipp-FSU est favorable à un avancement à une cadence unique et s'oppose aux accélérations de carrière qui ne concerneront qu'une partie des collègues.

☑ Création d'un 3ème grade : la classe exceptionnelle.

Il sera créé au 1^{er} septembre.

1er vivier : les enseignants d'éducation prioritaire ou psychologues qui, ayant atteint au moins le 3ème échelon de la hors classe, justifient à la date d'établissement du tableau d'avancement de 8 années accomplies (continues ou discontinues) dans des conditions d'exercice difficiles ou d'exercice de fonctions particulières. (directeurs, enseignants en éducation prioritaire conseillers pédagogiques, enseignants référents handicap...).

2ème vivier : dans la limite de 20% du contingent annuel des promotions les personnels qui, ayant atteint le dernier échelon de la hors classe, ont fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle.

Avis du SNUipp-FSU : le SNUipp-FSU refuse le principe de l'accès à une classe réservée à une petite minorité. Il demande que tous les collègues puissent terminer leur carrière à l'indice 1000.

L'évaluation des enseignant-es:

A partir de janvier 2017 et progressivement, l'évaluation professionnelle comportera 2 modalités :

- ☑ L'accompagnement des enseignants : collectif et individuel. Ce dernier prend la forme d'une visite dans la classe suivie d'un entretien.
- Les rendez-vous de carrière : au nombre de 4, l'objectif étant de reconnaître la valeur professionnelle. Lors du passage du 6^e au 7^e échelon, lors du passage du 8^e au 9^e échelon, au moment de l'accès à la hors-classe et à l'accès à la classe exceptionnelle.

Les inspections seront programmées d'octobre à mai. L'enseignant-e sera prévenu-e un mois à l'avance de la date de la visite. Suite à la visite et à l'entretien, l'IEN complètera une grille de 11 compétences évaluées selon 4 appréciations possibles : « à consolider, satisfaisant, très satisfaisant et excellent». L'appréciation finale sera émise par le DASEN qui s'appuiera sur l'avis de l'IEN. La note est supprimée.

Avis du SNUipp-FSU: Le SNUipp-FSU se félicite d'avoir obtenu la suppression du bilan professionnel (document qu'il fallait remplir et rendre 15 jours avant l'inspection) et se réjouit de la suppression de la note. Il apprécie le fait que les rendez-vous soient connus et annoncés aux personnels concernés. Le SNUipp-FSU refuse que seul l'avis de l'IA-DASEN (sur proposition de l'IEN) soit pris en compte, et souhaite que l'expérience professionnelle soit également prise en compte. Le SNUipp-FSU revendique une déconnexion de l'inspection et du déroulement de carrière.

La disparition de la note entrainera une modification des barèmes. Un groupe de travail « Mouvement » sur cette question est d'ailleurs prévu le 27 février 2017.

André Gide « Mon bonheur est d'augmenter celui des autres. J'ai besoin du bonheur de tous pour être heureux. »

PPCR: ce qui change au niveau de l'évolution des carrières

Le calendrier de rénovation des grilles indiciaires s'étale sur trois ans, du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2020.

1er janvier 2017

☑ Première étape de revalorisation des grilles, de 6 à 11 points d'indice selon l'échelon, dont 4 points pour la conversion d'une part de l'indemnitaire (ISAE) en indiciaire

1er septembre 2017

Mise en place des nouvelles grilles avec de nouvelles durées d'échelon qui se traduit par :

- un reclassement en fonction de l'ancienneté détenue dans l'échelon occupé actuellement dans la classe normale et la hors classe ; (le 1er échelon de la hors classe est supprimé) ;
- ☐ la création et la possibilité d'accès à la classe exceptionnelle à partir de la hors classe (Tenue de la CAPD au cours du premier trimestre, avec effet rétroactif);
- ☐ la fin des trois rythmes d'avancement qui disparaissent au profit d'une cadence unique, hormis dans les 6e et 8e échelons de la classe normale (accélération d'une année pour 30% des promouvables);
- des modalités inchangées pour l'accès à la hors classe pour les promotions du 01/09/2017.

1er janvier 2018

- Seconde conversion d'une part de l'indemnitaire (ISAE) en indiciaire, sous la forme de 5 points d'indice ;
- Nouvelles modalités d'accès à la hors classe, sur la base d'une promouvabilité à compter de 2 ans d'ancienneté dans le 9ème échelon.

1er janvier 2019

☑ Dernière revalorisation des grilles, de 0 à 15 points d'indice selon l'échelon

1er janvier 2020

☑ Création d'un 7^e échelon dans la grille de la hors classe (indice sommital 821).

Classe exceptionnelle : Qu'est-ce que c'est?

C'est un troisième grade qui amène à un indice terminal de 972 . Son accès sera conditionné par l'avis émis par l'IEN, arrêté par l'IA-DASEN, et s'appuiera sur l'ensemble du déroulement de la carrière.

Les conditions d'accès à la classe exceptionnelle

Dans les faits, elle ne touchera qu'une très faible partie des collègues (la cible étant de 10% des effectifs du corps en 2023).

Le tableau de la revalorisation des grilles de janvier 2017 à janvier 2020

Classe normale

T											
Actuellement		Situation future									
Eche- lon	Indice	Eche- lon	Indice Janv 17	Indice- Sept 17	Indice- Janv 18	Indice- Janv 19					
1	349	1		383	388	390					
2	376	2	383	436 441		441					
3	432	3	440		445	448					
4	445	4	453		458	461					
5	458	5	466		471	476					
6	467	6	478		483	492					
7	495	7	506		511	519					
8	531	8	542		547	557					
9	567	9	578		583	590					
10	612	10	620		625	629					
11	658	11	664		669	673					

Hors classe

Actue ment	Actuelle- ment		Situation future							
Echel on	Indi- ce	Eche- lon	Jan 17	Sept 17	Janv 18	Janv 19	Janv 20	Echel on		
1	495	1	516							
2	560	2	570	570	575	590	590	1		
3	601	3	611	611	616	624	624	2		
4	642	4	652	652	657	668	668	3		
5	695	5	705	705	710	715	715	4		
6	741	6	751	751	756	763	763	5		
7	783	7	793	793	798	806	806	6		
							821	7		

Attention, les revalorisations des grilles comportent le transfert prime/points d'une partie de l'indemnitaire : 4 points au 1^{er} janvier 2017, 5 points au 1^{er} janvier 2018 qu'il faut retrancher de la revalorisation.

(la valeur du point d'indice au 1/07/16: 4,633 brut et 3,840 net hors MGEN)

François-René de Chateaubriand « C'est une très méchante manière de raisonner que de rejeter ce qu'on ne peut comprendre. »

ACTUALITES

Le Pass éducation pour tous

La Ministre de l'Education nationale a annoncé l'extension du Pass éducation à tous les membres des équipes éducatives des écoles et des établissements scolaires publics, y compris aux CUI-CAE et AESH. L'ensemble des personnels de l'Education nationale exerçant de manière effective en école, collège, lycée publics est concerné, ainsi que les conseillers pédagogiques du 1er degré et départementaux. Les Pass éducation sont distribués par les directeurs d'école, les principaux de collège et les proviseurs de lycée.

Le Pass éducation permet au titulaire d'accéder gratuitement et à volonté aux collections permanentes de plus de 160 musées et monuments nationaux en France, ainsi qu'à des réductions dans de nombreux musées et monuments de l'Union Européenne.

Formation DEPS Paris Psychologues scolaires

Le ministère de l'Education nationale a informé le SNUipp-FSU qu'une solution avait été trouvée pour résoudre une partie du problème de fonctionnement du centre de formation DEPS de Paris V.

Le poste de la secrétaire pédagogique va être prolongé en CDI. Par contre, pour cette année scolaire, il n'y aura pas de remplacement pour le poste de coordination resté vacant en septembre après mutation (ce poste est un prêt de support de Paris IV via l'ESPE à Paris V et il n'est pas possible de recruter en cours d'année dans le supérieur).

Une étude est en cours entre ESPE et universités de Paris IV et Paris V pour repenser le poste en fonction de la nouvelle formation psyEN.

Le SNUipp-FSU a rapidement soutenu l'action des collègues en formation de psychologue, et a interpellé le ministère, l'ESPE et Paris IV pour qu'une solution soit trouvée: il y aura bien maintien de la formation DEPS jusqu'en juin 2017.

Exclu-es de l'ISAE

Ce mercredi 30 novembre, le SNUipp-FSU a rassemblé dans le cadre d'une journée d'action nationale, à Paris devant le ministère l'ensemble des « exclu-es de l'ISAE »: coordonnateurs ULIS, enseignant-es référent-es, enseignant-es de SEG-PA, d'EREA, coordonnateurs REP, enseignant-es en prison.

Les représentants du ministère nous répondent en terme de choix budgétaires. Alors que nous estimons que cela reviendrait à 24 millions d'euros soit 2% du montant total des indemnités versées.

Cette réponse qui met sur la touche 15000 collègues est toujours inacceptable et le SNUipp-FSU soutiendra tous les personnels qui d'ores et déjà se mobilisent : les enseignants en SEGPA, les référents dont le délai de remise des enquêtes DGESCO serait reporté aux vacances de Noël ou les animateurs Tice qui réclament à juste titre un versement à partir de septembre 2016.

La création de l'ISAE puis son augmentation permettent une première prise en compte du déclassement salarial des professeurs des écoles. Il est inadmissible que ce signal ne soit pas donné à tout le monde.

Le SNUipp-FSU demande à ce qu'il n'y ait pas de traitement différent parmi les enseignant-es du 1er degré, quel que soit leur lieu d'exercice et les fonctions exercées.

Carte scolaire: bientôt le dossier e-carte scolaire en ligne.

Dès maintenant, vous pouvez nous renvoyer vos prévisions d'effectifs, en précisant si vous demandez une ouverture de classe ou si vous craignez une fermeture. N'hésitez pas à utiliser le document joint à ce bulletin, tout ce qui permettra une défense nous sera utile. Réunion du 1er CTSD consacré à la carte scolaire le 2 février 2017.

Outre les 108h, nous avons 3 journées à effectuer: 1 journée de pré-rentrée, 1 journée de solidarité et 2 demi-journées de temps de formation et de réflexion sur des sujets proposés par les autorités académiques. Nous sommes donc amenés à travailler 3h, le 4 janvier prochain. L'autre demi-journée devra être choisie par l'équipe enseignante.

Albert Camus « Je dis seulement qu'il y a sur cette terre des fléaux et des victimes, et qu'il faut, autant qu'il est possible, refuser d'être avec le fléau. »

INFOS

Gestion de crise : Des scenarii doivent être envoyés aux écoles!!!

Lors du CDEN du 14 novembre dernier, le secrétaire général de l'IA a expliqué le rôle du réseau « gestion de crise »

En effet, la rentrée scolaire s'est passée sous tension, du fait des attentats. Ce groupe "gestion de crise" doit s'assurer de la mise en œuvre des mesures de sécurité et de leur efficacité, il a un rôle de conseil envers les directeurs d'école, de formation et de lien avec les partenaires de l'école.

Le travail actuel de ce réseau est de préparer des scenarii pour permettre aux collègues de mieux appréhender l'obligation de faire des exercices attentats/intrusion.

Courant novembre, les collègues directeurs ont eu des alertes téléphoniques, car la première avait été inefficace. A quelques jours des vacances de Noël, aucun scénario n'est arrivé dans les écoles. Et pourtant la demande institutionnelle est bien de mettre en œuvre l'exercice attentat/intrusion avant cette période. L'administration



va-t-elle laisser les équipes agir seules? Le SNUipp-FSU réagit et écrit à l'IA sur ce sujet. (voir la lettre envoyée sur notre site).

Le Conseil Syndical du SNUipp-FSU 80 a décidé de faire un don de 100 euros à Solidarité Laïque afin de soutenir ses missions suite au cyclone Matthew à Haïti.

Animations Pédagogiques et RIS



Le SNUipp-FSU s'est adressé à l'IA au sujet des animations pédagogiques que les collègues peuvent remplacer par des réunions d'informations syndicales. (extraits de la lettre que nous avons envoyée et que vous retrouverez intégralement sur notre site)

« Nous voudrions vous interpeller sur le respect du droit syndical et les animations pédagogiques. En effet, tous les enseignants du 1^{er} degré ont le droit d'assister à 9 heures d'information syndicale, et peuvent ôter ces 9 heures des 108 heures donc des animations pédagogiques de leur choix, en présentiel comme en distanciel. (...)

Des collègues nous ont fait part d'une interdiction venant de leur IEN d'annuler deux animations pédagogiques sur le même trimestre, alors qu'aucune n'est proposée au troisième trimestre. D'autres, nous ont dit avoir entendu dans leur circonscription que les RIS ne pouvaient pas remplacer M@gistère. (...)

Nous aimerions avoir la garantie que le droit syndical sera respecté.

Nous souhaitons que les collègues puissent remplacer les animations de leur choix par une RIS, quelle que soit la date de celles-ci. »

Nous attendons la réponse du directeur académique, et nous continuerons de défendre les collègues, d'autant que contrairement aux autres salarié-es, notre droit syndical est déjà rogné de 3h puisque chaque salarié-e a le droit à une heure d'info syndicale par mois (soit 12h).

Le Livret Scolaire Unique Numérique



Le SNUipp a fait état d'un certain nombre de dysfonctionnements (absence de circulaires avec modalités, absence de formation, IEN pas toujours compétents pour former les enseignants, outils défaillants etc....)

A cela s'ajoute le fait que nous n'avons pas eu de retour de l'expérimentation, ni sur nos questions sur la confidentialité et la sécurisation des données.

Au moratoire réclamé par le SNUipp, le ministère répond par : "pas d'obligation d'utilisation jusqu'à fin décembre". Toute-fois, il met en avant l'intérêt de mettre en œuvre les program-

mes et les évaluations dans un même temps, ainsi que l'aspect simplifié de cellesci. Un bilan doit être fait en janvier. Le ministère répondra à nos questions sur la confidentialité et nous invite à l'informer des nouvelles difficultés du terrain.

Faites-nous remonter toutes vos difficultés de mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Dans le département, malgré les réunions organisées par les IEN dans chaque circonscription, pour les directeurs /trices d'école, le plus grand flou reste de mise... cela révèle une fois de plus le manque de sérieux de notre administration qui se targue d'avoir de l'ambition pour les élèves! Comme l'an passé, avec le carnet de suivi des apprentissages, les collègues doivent rendre compte des progrès de leurs



Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Extrait de la lettre reçue le 13 octobre par le SNUipp: « Le livret scolaire est obligatoire à compter de l'année en cours. » (...) « Les bilans périodiques, à condition qu'ils comprennent tous les éléments de contenu prévus dans les annexes de l'arrêté, peuvent, dans un premier temps, ne pas être complétés sous forme numérique. » (...) « Seul le déversement des bilans de fin de cycle dans le LSUN, est totalement incontournable. »

élèves. Les outils numériques déjà utilisés pourront basculer sur la plate-forme du LSUN lorsqu'elle sera opérationnelle. Rien n'empêche donc de les utiliser pour cette première période.

RÉUNIONS D'INFO SYNDICALE

Participer à une RIS est un droit : utilisons-le!

Qu'on soit syndiqué-e ou pas, chacun-e peut y participer et ainsi déduire 3x3H de RIS par an de ses animations pédagogiques (présentiel ou distanciel), quelle que soit l'animation. Aucune ne peut être imposée. Nous vous y attendons nombreuses et nombreux!

A l'ordre du jour : la fin des APC, la revalorisation et l'évaluation des enseignant-es (protocole PPCR), le LSUN, la carte scolaire, les stages syndicaux que nous proposons (retraite, direction, PPCR et évaluation des enseignant-es...)

UNE VRAİE BONNE IDÉE. POUR SON MÉTIER

SE SYNDIQUER?

POUR SOI-MÊME POUR LES ÉLÈVES.









Prochaines dates de RIS le mercredi de 13h30 à 16h30 Un modèle de lettre est téléchar-

AMIENS: 25 janvier, salle Cavaillès (espace Dewailly)

ABBEVILLE: 22 mars, salle de Rouvroy (310 chaussée Rouvroy)

DOMART: 22 mars, (petite salle)

CHEPY: 5 avril, salle des associations

DOULLENS: 5 avril, salle de la sous-préfecture (16 rue Clémenceau)

POIX DE PICARDIE : 26 avril, petite salle au-dessus de la salle des fêtes.

D'autres dates à venir, notamment une spécifique « mouvement » à l'ESPE en mars.

A noter sur vos agendas les futurs stages syndicaux organisés par le SNUipp-FSU

mars 2017: stage sur le PPCR et l'évaluation des enseignants

 \square 14 mars 2017 : stage FSU « conditions de travail difficiles et souffrance au travail »

mai 2017: stage en direction des Directeurs \square

11 mai: stage retraites \square

Les lieux et horaires ainsi que les modalités d'inscription seront sur notre site prochainement.

petite **Valise** culturelle

La Mésopotamie, le pays entre les deux fleuves situé pour l'essentiel en Irak actuel, est le berceau de l'économie moderne et de l'écriture avec laquelle commence l'histoire.

C'est aussi le pays des premières villes et des systèmes politiques et administratifs les plus anciennement connus à ce jour. Si nos villes, notre cadre de vie, nos croyances et notre imaginaire modernes sont bien différents de ceux de la Mésopotamie antique, ils n'en sont pas moins les héritiers des « premières fois » fondamentales de la civilisation mésopotamienne.

C'est ce monde à la fois proche et lointain que l'exposition présentera, à travers des oeuvres majeures et des témoins inédits de la Mésopotamie du III^e au I^{er} millénaire avant J.-C.

Le musée du Louvre-Lens entend ainsi montrer l'impor-

tance fondamentale de ce patrimoine mondial, connu partiellement grâce à la Bible et redécouvert à partir du 19^e siècle lors des fouilles archéologiques, alors qu'il est aujour-

d'hui menacé par la situation tragique en Irak et au Moyen-Orient.

geable sur notre site:

article1017

http://80.snuipp.fr/spip.php?

Le SNUipp-FSU à l'écoute

de la profession.

RIS: Déjà plus de 400 collègues rencontrés dans le

département.

Du 2 novembre 2016 - 23 janvier 2017, Galerie d'exposition temporai-

Louvre-Lens

Informations pratiques

Tarif plein : 10€ Tarif 18-25 ans : 5€ Gratuit pour les moins de 18 ans Tous les jours sauf le mardi de 10h à 18h(dernier accès à 17h15)

